

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE FONTAINES
SAONE ET LOIRE



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 octobre 2018

Extrait des délibérations

Le conseil municipal s'est réuni le 29 octobre 2018, à 19 h 30 et a pris la délibération suivante :

Délibération 2018- 104 : Mission de gestion locative avec la Société « Stratégie Immobilier » pour la location d'un logement communal

Monsieur Jacques CARLOT fait part de la proposition de la mise en location du logement communal de type 4 situé dans l'enceinte des locaux de la mairie, et qui a fait l'objet d'une récente réhabilitation.

Ce logement est d'une superficie de 86,35 m² ; il est composé de 4 pièces principales (dont une entrée, cuisine, séjour-salon, 3 chambres, salle de bains, wc, et d'un garage).

La mission de gestion locative de ce logement pourrait être confiée à la Société « Stratégie Immobilier », 37 grande rue 71390 BUXY pour accomplir pour le compte de la commune tous les actes d'administration, notamment la location et relocation du logement, la gestion des loyers, les procédures de recouvrement...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de mettre à la location le logement communal 15 Grande Rue, à compter du 1^{er} novembre 2018,
- fixe le montant du loyer mensuel à 590€ ,
- fixe le montant mensuel des provisions sur charges à 80€. Soit un loyer mensuel d'un montant de 670€,
- confie la mission de gestion locative et de mise en location du logement communal sus mentionné à la Société Stratégie Immobilier, dont le siège social est situé 37 grande rue 71390 BUXY, pour une durée de trente ans (avec la possibilité de mettre fin au présent mandat à chaque date anniversaire en avisant par lettre recommandée avec AR avec un préavis de trois mois),
- approuve les modalités du mandat de gérance, régle à la Société « Stratégie Immobilier » la somme de 335€ TTC au titre des honoraires de mise en place du locataire (prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier, de rédaction de bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée), et la somme de 48,24€ TTC/mois pour les honoraires de gestion courante (7,20 %TTC des encaissements mensuels),
- autorise le maire à signer le mandat de gérance , ainsi que tous documents découlant de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45 mn.

**Le Maire,
Jean Claude GRESS**